

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 septembre, à 19h00, le Conseil municipal de Laversines, convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Régis LADANT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRIGNON Michèle, JACQUES Marie Manuelle, MAROT Joëlle, CARON Hervé, DAUBOIN Emmanuel, DUROT Maxime, LADANT Régis, QUANEUX Benjamin, VEILLARD Jacky

Absents excusés : DOUZINEL Émilie, LELEUX Chantal, MOURET Gisèle, LEFAUX Pierre,

Absent : GAMBLIN Frédéric,

Pouvoirs : DOUZINEL Émilie à CRIGNON Michèle, LELEUX Chantal à JACQUES Marie Manuelle, MOURET Gisèle à MAROT Joëlle, LEFAUX Pierre à LADANT Régis,

Secrétaire de séance : LADANT Régis

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ouverture du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 se fait à 19h00.

Mme Le Maire procède à la lecture des pouvoirs donnés pour la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération en fin de conseil, sa demande est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 9 conseillers municipaux.

1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance doit être nommé.

Le Conseil municipal vote, avec 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre, pour nommer M. Régis LADANT en tant que secrétaire de séance.

2- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 juin 2024.

Conformément à l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021, l'ouverture du Conseil Municipal commence par la lecture du procès-verbal de la séance du conseil précédent.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre de valider le procès-verbal, tel qu'édité

3- Subvention au Comité des Fêtes de Laversines pour les 50 ans de l'association.

Le Comité des Fêtes de Laversines fête ses 50 ans d'activités pour l'animation du village.

En date du 14 juin 2024, le Comité des Fêtes a fait parvenir un courrier en mairie, afin de demander une aide financière à la commune, pour aider à la réalisation d'un repas complet suivi d'un spectacle cabaret pour l'anniversaire du comité.

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à la majorité, soit 12 voix pour, 1 abstention et 0 contre d'attribuer à cette association la somme de 1 500€.

Elle fera donc l'objet d'un prochain versement à cette association.

Les crédits nécessaires sont affectés sur le Budget de la Commune à l'article 65748 'Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »

4- Participation à la fête de la musique par le Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes a fait parvenir un courrier en mairie, afin de demander une aide financière à la commune, pour aider à la participation de l'organisation de la fête de la musique, en partenariat avec le Conseil Municipal Jeunes.

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à la majorité, soit 12 voix pour, 1 abstention et 0 contre d'attribuer à cette association la somme de 100 €.

Elle fera donc l'objet d'un prochain versement à cette association.

Les crédits nécessaires sont affectés sur le Budget de la Commune à l'article 65748 'Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »

5- Lagune.

Monsieur CAVE loue une partie de la lagune, sur la parcelle W 151, depuis de nombreuses années, pour un loyer annuel de 600 €.

Monsieur CAVE nous a fait parvenir un courrier où il nous fait la demande d'achat d'une partie de la parcelle.

C'est une parcelle non constructible, classée terrain agricole.

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à la majorité, soit 5 voix pour, 4 abstentions et 4 contre :

- D'accéder favorablement à la demande de Monsieur CAVE.

6- Baux fermiers.

Monsieur GHESQUIERE nous a fait parvenir un courrier où il nous informe de la vente de sa ferme à M. MONTOIS.

Des parcelles cultivées appartiennent à la commune de Laversines. Par la présente, il nous fait la demande de poursuivre le fermage avec M. MONTOIS.

Les parcelles sont les suivantes :

- E 331
- Y 173

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à la majorité, soit 10 voix pour, 3 abstentions et 0 contre :

- D'accéder favorablement à la demande de Monsieur GHESQUIERE.
- D'autoriser Mme Le Maire à procéder à toute démarche administrative concernant ses terres.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la cession des baux.

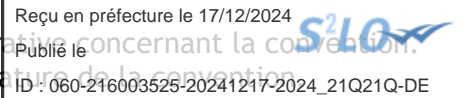
7- Convention fourrière

Suite à de nombreuses incivilités de stationnement dans les rues de Laversines, Mme Le Maire a pris attache auprès de la Gendarmerie de Bresles.

Il a été conseillé à Mme Le Maire de passer une convention avec Allô Dépannage, afin de pouvoir procéder à l'enlèvement des voitures indésirables.

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- D'autoriser Mme Le Maire à procéder à toute démarche administrative
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la signature



8- Parcours sportifs

À la suite de la commission environnement, le projet d'installation du parcours santé a été revu.

Son lieu d'implantation se fera autour de l'étang, le lieu précédemment choisi étant trop humide pour l'installation. Ainsi la commission a préféré le placer sur un terrain plus propice à sa réalisation et à son utilisation.

Le prestataire a été choisi en la société FORECO, basée à BLANDY LES TOURS (77).

Mme Le Maire présente ce dossier et après examen, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- D'autoriser Mme Le Maire à procéder à toute démarche administrative concernant la réalisation de ce parcours sportif.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à la concrétisation du projet.

La séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 est levée à 20h35.